

Les agriculteurs composteurs songent au biogaz et au bois énergie

Une vingtaine de professionnels, membres de l'association Agriculteurs composteurs de France, s'est retrouvée sur la plate-forme Agri Compost de Feuges, jeudi et vendredi, pour

porter une réflexion prospective sur le métier. Accueilli par les trois associés de la société, Bruno Meunier, Frédéric Quiclet et Danielle Guillotin, le public a découvert la première plate-forme, qui accueille annuellement 9 000 t de déchets verts, valorisés en 3 000 t d'engrais organique, 3 000 t de compost de végétaux qui partent « à 90 % vers le vignoble », mais qui intéressent aussi « les paysagistes, les collectivités » – ils sont ainsi utilisés, à Troyes, pour le nouveau jardin Libération –, « les exploitants agricoles et les particuliers ». Les visiteurs ont également approché le second plateau, ouvert en 2006. Là sont produites 10 000 t d'amendements plus élaborés, qui associent paille, lisier de porc et sulfate de potasse issu de sucreries.

« Ces éléments apportent le même taux de fertilisation qu'un engrais chimique, mais ils jouent les Monsieur Plus, avec des gains de calcium et de matières organiques », se félicite M. Meunier, en soulignant que ces produits finis sont absorbés en totalité par les coopératives et les négociants de la région.

Biogaz et bois énergie

L'association Agriculteurs composteurs de France, qui rassemble « trente et un adhérents, soit quarante et une communes et trois unités de méthanisation (cinq autres sont en cours) », a élaboré une charte de bonnes pratiques de compostage. *Ensemble pour l'environnement*. « Cette charte impose une plate-forme aux normes, un personnel qualifié, une période de fermentation minimum, la consultation de lois pour un meilleur suivi analytique ainsi qu'une valorisation agronomique adaptée », ajoute l'agriculteur autochtone, en indiquant que l'association songe à aller plus loin dans le développement durable.

« Nous travaillons sur un référentiel qualité en matière de bois énergie (plaquettes, granulés...) », souligne encore M. Meunier. « Et nous portons une réflexion collective sur la méthanisation (le biogaz, ndlr), qui réclame des démarches administratives complexes. »

PAD



La viticulture est le principal client d'Agri Compost, cependant les particuliers ont aussi accès à ces produits

Compatible agri bio

Agri Compost fait également « mûrir » des déchets organiques en Haute-Saône et dans le Jura. A Feuges, la société transforme notamment les déchets végétaux des quatre déchetteries de la Communauté de l'agglomération troyenne et la moitié de la collecte du syndicat départemental. Les composts mis sur le marché sont normés NF U 44051 (amendements organiques), ce qui leur donne accès à l'agriculture biologique.

« Le compost stimule la vie microbienne du sol. Il constitue le stock de matière organique, le squelette du sol. Il améliore sa stabilité structurale et sa porosité en favorisant le développement racinaire des plantes. Il augmente la capacité de rétention en eau d'un sol, ce qui limite l'érosion et le lessivage des nitrates », se félicite M. Meunier, ravi d'avoir accueilli le D^r Jacques Fuchs, de la société suisse Biophyt (institut de recherches et de consultations en agronomie et écologie appliquées).

CURRY). Une vingtaine de semoirs à dents ou à disques attendus. **Contacts** : Jeanne-Marie Bouet (conseillère GDA Champignol chambre d'agriculture) 03 25 27 74 78 ou 06 89 33 79 91, ou Arnaud Nunes (FD CUMA chambre d'agriculture), 03 25 43 72 72 ou 06 88 18 38 52.

□ Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand

Du jeudi 2 au samedi 4 octobre, grande halle d'Auvergne, Clermont-Ferrand (Cournon), sommet de l'élevage. 1 800 animaux (dont 22 races bovines, 17 races ovines et 16 races équines) et 75 000 visiteurs attendus. Vendredi 3 octobre, de 9 h à 12 h, conférence « Démarche de conseil en bâtiment d'élevage », où l'on évoquera les nouveautés sur l'accompagnement du projet bâtiment des éleveurs.

□ Salon viti-vini d'Épernay mi-octobre

Du mercredi 15 au samedi 18 octobre, au Millestium d'Épernay : 5^e Salon viti-vini, avec, le mercredi 15 octobre, à 17 h, remise des diplômes et médailles aux lauréats du 30^e concours des champagnes de la propriété.

► SACHEZ-LE

À la suite de l'article sur l'agriculture biologique et « le label AB pour le maraîcher de Verri-court », paru le 23 septembre, vous êtes nombreux à demander les coordonnées de Benoît et Armélie Lermienne, que voici : www.benoit-armelie.fr. Tél. 03 25 37 88 42.

DE//www.martelsa.com




ARRAVE TEL. 03 25 37 44 24

